

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le dix sept du mois de juin à dix huit heures quarante cinq, le conseil municipal de la Commune d'OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean - DUPONT Dominique (Adjoints) - BASSET Edwige - COZ Martine - MARC CHANDEZE Philippe – MONTALVERNE Jean-Louis - SAVIGNAT Pierre -

Représentée : DABERT Marie-France

Absents : SERVIER Gilles – PRUGNARD Jérôme

Edwige BASSET est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

1. Adhésion de la commune à la Mission Locale intercommunale pour l'Emploi :

Le maire expose au conseil municipal la demande émanant de la communauté de communes concernant l'adhésion des communes à la Mission Locale pour l'Emploi.

Ces missions locales ont été créées en 1981 pour les jeunes sortis du système scolaire de 16 à 25 ans. Les objectifs des missions locales sont de :

- mettre en relation les jeunes avec des professionnels des entreprises
- lutter contre les freins à l'insertion : qualification, mobilité, santé, illettrisme, etc.

La mission locale noue des partenariats avec de nombreuses structures comme pôle emploi, le CHU, le centre de soins en toxicomanie, etc. . Elle tient aussi des permanences sur les territoires adhérents.

En 2010, sur 122 jeunes inscrits à Pôle Emploi, 43 ont fréquenté la mission locale de Clermont et 34 celle de Cournon / Billom dont plusieurs jeunes d'OLLOIX.

Le territoire des CHEIRES est le seul du Puy de Dôme à ne pas adhérer à une telle mission, ce qui s'explique par le fait que la communauté disposait jusqu'en 2009 d'une animatrice spécialisée chargée d'effectuer un travail assez semblable.

Le coût de l'adhésion est de 1,25 euros par habitant.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi, et souhaite que ce soit, dans la mesure du possible, la Communauté de Communes qui adhère à la mission. Le Conseil municipal s'accorde, en conséquence, à transférer la compétence correspondante à la communauté de Communes et donne son accord pour participer financièrement à ce service à une hauteur maxi de 50%.

2. Lancement du Projet de territoire intercommunal :

La communauté de communes vient de décider de mettre en oeuvre un nouveau projet de territoire, qui va faire l'objet d'une concertation élargie associant tous les partenaires du territoire : habitants, associations, entreprises et élus.

Une première réunion publique faisant le bilan des 10 ans d'actions de la communauté, explicitant le contexte juridique et financier dans lesquels se trouvent aujourd'hui les communautés de communes et les communes et présentant la démarche de concertation prévue aura lieu jeudi 23 juin prochain, à 18h45 dans le grand amphithéâtre du Domaine du Marand à St Amant-Tallende. Tous les élus municipaux sont conviés à cette importante rencontre, comme la totalité des olloisiens.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

3. Budget : décisions modificatives :

- Diverses décisions modificatives sont nécessaires pour ajuster certaines lignes du budget, il s'agit de :
 - 32 euros manquant pour couvrir la réparation du bras de l'éparreuse
 - 509 euros pour le changement de la télévision du gîte et le décodeur TNT
 - 57 euros pour solder le marché de la CROZE (sur le budget d'eau)
- Enfin, une opération d'ordre est demandée par le percepteur, dans le budget d'eau pour pourvoir au transfert du « poste à souder » du compte 2158 au compte 041
 - en dépenses au chapitre 041-2158 :681 euros
 - en recettes au compte 041-218 : 681 euros

Le conseil vote ses décisions modificatives à l'unanimité.

4. Questions diverses :

- **Tarif de location de la salle « du Préau »**

Le conseil décide d'actualiser le montant de la location de la salle du préau en y incluant la mise à disposition d'une bouteille de gaz. Le tarif de location à la journée (24 h) passe ainsi à 65 euros (au lieu de 60 euros depuis 2003)

Vote à l'unanimité

- **Desserte ferroviaire de Paris : motion du Conseil Régional**

Sur sollicitation du Conseil Régional, le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le projet de transfert en Gare de Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Fd Paris et demande le maintien des arrivées et départs à Paris Gare de LYON.

- **Déchets ménagers : positionnement par rapport au projet d'incinérateur**

Le traitement futur des déchets de notre département continue de soulever de nombreuses réactions :

Le VALTOM par l'intermédiaire du SICTOM des COUZES demande, par un courrier en date du 1^o juin 2011, aux communes de délibérer dans le sens du soutien au projet d'incinérateur (projet VERNEA).

La ville de Clermont et Clermont Communauté par un courrier en date du 14 juin demande aux communes de laisser Clermont Communauté décider du mode de traitement en considérant que le projet basé sur le tri mécanique et la valorisation biologique (projet OPHRYS) d'une part est bien moins coûteux et beaucoup plus performant et d'autre part que la population de Clermont Communauté représente la moitié des habitants concernés et 45% des ressources du VALTOM.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de se prononcer favorablement pour le projet OPHRYS par 6 voix pour et 2 abstentions et 1 absence de vote (celui représenté).

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

• **Suppression du SISIAV**

Le Préfet a fait parvenir en mairie le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dont la réalisation est prévue dans le cadre de la Loi portant réforme des collectivités territoriales. En ce qui concerne notre territoire, ce projet confirme la pertinence du périmètre de la Communauté de communes Les CHEIRES, il propose cependant la suppression du SISIAV, syndicat d'incendie et de secours auquel la commune adhère depuis longtemps. Les compétences du SISIAV sont en effet aujourd'hui totalement transférées au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) depuis la départementalisation des services incendie et secours. Après en avoir débattu, le conseil municipal, pour le territoire nous concernant, approuve les dispositions du Schéma Départemental de Coopération intercommunale, et donne son accord à la suppression du SISIAV.

• **Projet de collecte de déchets de gibier**

La Fédération Départementale des chasseurs a fait parvenir en mairie le 11 juin courant un projet de collecte des déchets de gibier mis en place sur la majeure partie des communes du Puy de dôme. Il s'agit de participer financièrement à l'acquisition de bacs spécialisés.. ! Pour Olloix, la contribution serait de 93.11 euros, le bac de 580 litres étant partagé entre 7 communes.

Il est convenu d'attendre plus de précisions et une demande formelle de la Fédération pour accepter ce projet.

• **Point sur le prochain recensement 2012**

Le prochain recensement de la population olloisienne aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

• **Point sur le gîte de la Poste : positionnement à la demande des Gîtes de France - Réorganisation de l'accueil**

L'association des Gîtes de France du Puy de Dôme a décidé au début de cette année de changer de centrale de réservation et de confier les gîtes dont elle s'occupe à la centrale RESA accueil du Cantal (!) Cette décision a fait l'objet d'une incompréhension de la part d'un grand nombre de propriétaires de gîtes et par ailleurs d'un contentieux entre Auvergne Tourisme et le relais des gîtes de France.

Dans ce contexte, il est demandé à la commune de se prononcer pour la solution qu'elle juge la plus performante.. Il est très difficile aujourd'hui de savoir, laquelle des deux centrales aura le plus de succès auprès de la clientèle, mais le conseil suivrait plutôt la demande des gîtes de France.

Par ailleurs, Jérôme PRUGNARD ayant très récemment annoncé sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles, il devient très urgent de réorganiser le dispositif d'accueil.

Il est donc décidé, dans l'urgence, de mobiliser la municipalité pour réorganiser l'accueil. Le conseil se prononçant très largement pour le maintien de l'exploitation en gîte.

• **Demande d'acquisition du domaine public**

Comme chaque année quelques d'Olloisiens expriment leur souhait d'acquérir pour leur compte une partie du domaine public communal.

Le Maire rappelle au conseil les dispositions légales en la matière, et les principes retenus par les différents conseils précédents.

Le domaine public est inaliénable, même par prescription trentenaire.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Cependant, des conventions précaires d'occupation peuvent être délivrées par le Maire, sous conditions que l'usage public de l'emprise concernée ne soit pas entravé par cette occupation et qu'elle soit limitée dans le temps : c'est le cas des occupations pour travaux des fonds riverains, pour certaines fêtes ou animations, mais aussi pour les terrasses de café par exemple.

Pour être cédé à un tiers, le domaine public doit subir une procédure de déclassement transférant l'emprise concernée dans le domaine privé communal.

Cette procédure nécessite un détachement réalisé par un géomètre assermenté, puis une enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur. Elle suppose évidemment que l'emprise publique concernée n'ait plus d'utilité publique et que le conseil municipal accepte le détachement et la cession envisagés.

Pour Olloix et afin d'éviter des procédures inutiles et pouvant faire l'objet de contentieux, les Conseils municipaux précédents avaient posé deux conditions : d'une part que le demandeur dispose de l'accord des autres propriétaires riverains ou utilisateurs de cet espace, d'autre part que les procédures soient regroupées (1 par mandat) afin de diminuer le coût de l'enquête publique, coût qui ne peut être pris en charge par les demandeurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions et confirme au Maire l'intérêt de continuer à les appliquer lors des prochaines demandes